

Présents : ALLOUCHERY Jean-Marie, BAILLY Franck, BLIN Francis, BZDAK Luc, CAUSSE Philippe, CONRAU Cécile, CORDEBAR Valérie, CULLOT Alain, DAUTREVILLE Catherine, DE SILVESTRI Linda, DEGODET Laurent, DELONG Guy, DESSAINT René, DESSOY Anny, GOMBAUD Stéphane, GUILLON Jean-Bernard, HUILLE Christian, LAPOINTE Christian, LASSALE Christian, LEROY Jean-Marie, LHOTTE Pierre, MELOTTE Philippe, MICHELON Alain, NORMAND Claudine, PERRARD Annie, RENARD Germain, SUPPLY Michel, TROCMEZ Gérard, VIEVILLE Jean-Marie, ZAWADA Régis,

Nathalie ALBERTINI, Joëlle KLIMCZAK, Benoist ROUX.

Excusé : DAHLEM Patrick

Ouverture de la séance par P Lhotte, conseiller délégué Territorial, animateur de la conférence de territoire.

↳ **PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2018** – PRESENTEES PAR P LHOTTE et F BLIN

Voir document joint prospectives financières.

M. Allouchery intervient pour indiquer qu'il estime que le taux de taxe d'aménagement proposé à 5 % était très élevé puisqu'il n'était qu'à 1 % dans sa commune. La participation ainsi calculée, surtout pour une construction de plus de 100 m², sera difficile à supporter par les jeunes ménages, d'autant que dans sa commune c'est le privé qui équipe les terrains. La majorité des Maires, dans la même situation, sont d'accord avec cette remarque.

M. Roux explique que cette taxe permettra également d'apporter un soutien aux communes qui en auront la nécessité à travers des fonds de concours.

M. Gombaud fait remarquer que la contribution du budget principal au budget des transports est déjà très importante et qu'il comprend mieux pourquoi il sera difficile de mettre en place le TAD dans les communes rurales.

La présentation du budget d'assainissement par M. Blin fait apparaître que les comptes seront difficiles à équilibrer et auront des conséquences obligatoires sur le choix des investissements. Certains projets devront être reportés, même si la PFAC était généralisée à l'ensemble de la CU.

L'Assemblée rappelle unanimement que si la situation des réseaux d'assainissement du territoire Champagne Vesle est maintenant correcte, c'est que les travaux ont commencé il y a 40 ans, alors que les financements de l'agence de l'eau pouvaient participer jusqu'à 80 %. En la matière, M. Gombaud fait remarquer que la conduite de la CCCV a été exemplaire. Il craint également que les travaux qui seront menés maintenant dans les communes des autres pôles alors que le prix ne sera pas harmonisé (début dans 4 ans), pénalisent nos communes, puisqu'elles sont assainies et ont déjà financé ces travaux à travers le budget assainissement de la communauté de communes.

↳ **POINT SUR LE SCOLAIRE** – PRESENTE PAR Ph CAUSSE

Les 3 architectes retenus pour présenter un projet de construction du groupe scolaire d'Ecueil sont : Alain MOTTO - ARCHITECTE à Reims ; Cabinet ARCHIPENTE de Paris ; PACE ARCHITECTE à Reims

Les travaux de remplacement de la chaudière à Faverolles, même en l'absence du rapport de l'expert devraient pouvoir se terminer durant les vacances de Toussaint. Certaines dépenses non prises en charge par l'assurance seront payées par la CU.

Certains petits problèmes de communication resteraient encore à régler avec le référent sur Faverolles. A Rosnay, un RV hebdomadaire entre la référente et le directeur de l'école semble avoir suffi à améliorer les rapports.

La proposition d'attribution d'une dotation annuelle de 24 € par enfant, aux écoles, pour les sorties scolaires locales (généralement d'une journée maximum) n'appelle aucun commentaire de l'assemblée. Ce montant est une moyenne de toutes les subventions qui étaient précédemment versées aux écoles par les SIS et les communes.

Il est rappelé également que pour les projets de sorties plus longues, il faudra communiquer une copie du dossier monter pour l'EN au pôle, afin qu'il soit présenté à la Vice-Présidente au scolaire puis au conseil communautaire pour attribution d'une subvention spécifique.

Certains élus se demandent si en cas de changement des rythmes scolaires, pour tenir compte des dépenses qui pourraient baisser, les compensations financières seront également revues ?

↳ **LES RYTHMES SCOLAIRES** Voir document joint.

Après avoir présenté et commenté le document, M. Causse rappelle que les conseils municipaux doivent également se prononcer à ce sujet et faire parvenir leur position avant la fin du mois d'octobre.

La question des compensations est posée en cas de changement des dispositions actuelles ?

M. Lhotte propose un vote à main levée sur les 2 possibilités : pour le maintien de 4.5 j = 3 voix ; 4 abstentions ; Pour le retour à 4 j = 17 voix.

Une réunion d'information pour les partenaires (associations) et le personnel est programmée le 19/10.

Mme Normand pense qu'il faudrait trouver une solution pour que les petites réparations qui surgissent dans les locaux scolaires (un peu anciens dans sa commune maintenant) puissent être effectuées dans de meilleurs délais. Le fait de ne plus bénéficier de bénévolat de la part des élus ou de certains habitants et d'être dans l'obligation de passer par un marché public systématiquement allonge considérablement les délais d'intervention. En outre, un agent qui faisait quelques heures en 2015 sur Rosnay n'a pas souhaité renouveler son contrat en 2016, et du coup ce temps de travail n'a pas été repris par la CU.

↳ **VOIRIES (critères de priorisation)** - PRESENTES PAR A PERARD ET P LHOTTE

Afin de trouver une solution équitable de classification des travaux de voirie dans les communes, une proposition de critères de classement est présentée. Voir tableau joint.

Après discussion, il est décidé d'appliquer ces critères aux demandes pour 2018, et d'en reparler lors de la prochaine réunion de conférence budgétaire. Toutefois, M. Lhotte explique que certains projets importants pourraient être reportés ou décalés dans le temps par souci d'équité (pour certains d'entre eux cela se fera naturellement). Il précise également que conformément aux engagements pris par la Présidente tous les projets présentés début 2017 devraient pouvoir être réalisés sur la période 2017-2020. Un modèle de délibération est joint au présent compte rendu afin que tous les éléments indispensables à une bonne compréhension de la demande, puissent être communiqués par les mairies au pôle.

Certains maires estiment qu'ils sont défavorisés lorsqu'ils ont un grand linéaire de rues départementales dans leurs villages, car dans ce cas ils doivent prendre la voirie en charge dans leur budget communal ce qui leur semble injuste. **Pour une question d'équité, ils demandent que ce problème soit évoqué avec la Présidente et le bureau afin que la voirie départementale puisse également être prise en totalité ou non par le budget de la CU.**

Quelques précisions : la voirie du pôle représente maintenant 212 kms au lieu de 43 kms.

Le retour des tableaux verts au service foncier devient très urgent.

L'un des critères proposé tient compte de l'état de la voirie. Celui-ci sera « jugé » dans le cadre d'un marché qui doit être attribué en novembre, et qui fera l'objet de vidéos tous les 50m (contrôlées visuellement par un technicien), pour toutes les voiries communales des territoires.

Rappel : Concernant les arrêtés permanents de voirie (suite à des travaux de voirie, vitesse passée à 50 km/h) Mme Albertini rappelle que c'est le Maire, détenteur du pouvoir de police des routes dans sa commune, qui prépare l'arrêté et le transmet à la CU (donc au pôle) pour avis.

↳ **ECLAIRAGE PUBLIC** - M. Lhotte propose que comme au SIEM le montant forfaitaire de 1500 €, soit retenu pour les remplacements de candélabres. Au-delà de ce montant les communes verseront un fond de concours à la CU. L'Assemblée est majoritairement d'accord sur ce principe.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux remarques de certains maires, il est proposé de fixer les mêmes horaires d'éclairage public la nuit pour toutes les communes. Pour ce faire un recensement des conditions actuelles d'allumage sera lancé par le pôle, et cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion.

- Comme déjà évoqué lors de la dernière conférence de territoire, l'autorité hiérarchique de Remi Garett passe à la direction de l'urbanisme à compter du 07/11 après le CT, alors qu'Anne Guillaumot reste sous l'autorité du pôle pour tout ce qui concerne la planification (Carte communale, PLU, AVAP...). La mise en œuvre du logiciel Cart'ads devrait s'effectuer vers le mois de mars 2018, après formation des agents et des secrétaires de mairie par les instructeurs.

- En cas de sinistre sur la voirie ou de l'éclairage public, afin de permettre de mieux déclarer les sinistres auprès de l'assurance, il est demandé aux mairies de faire un rapport circonstancié avec photos à l'appui, et d'indiquer clairement si le tiers est identifié ou non. Cette collaboration facilitera la réparation des dégâts.

INFORMATIONS AUX MAIRES : Le lot « maçonnerie-gros œuvre – carrelage » du marché pour le grand Reims n'a pas été attribué pour notre pôle, et le lot « peinture – revêtement de sols » va être relancé.

Une nouvelle publicité va paraître, (dans 15 j environ) c'est pourquoi il convient d'être vigilant pour obtenir des réponses locales, si les maires connaissent des entreprises qui pourraient être intéressées qu'ils les informent.

↳ **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE** : M. Bailly s'étonne que le projet de construction d'une piscine pour notre territoire soit prévu à Fismes ? Cette localisation est-elle la bonne pour profiter à un maximum d'enfants du grand Reims ? Si le besoin est évident sur l'Ouest du Grand Reims, l'assemblée estime que ce projet serait mieux situé sur Jonchery ou Muizon.

La prochaine réunion de conférence est prévue le 06/11/2017 à 20h.
La séance est levée à 22h30.

Fait à Gueux, le 25/10/2017
Le Conseiller Délégué au Territoire, P. Lhotte

